BREST Open campus | Campus Multi-écoles Professionnalisant

BULLETIN D'INSCRIPTION

Année 2022 – 2023

A retourner dûment complété, signé et accompagné des pièces demandées par courrier :
Open campus de Brest
Service des Admissions
475 rue Joséphine Pencalet

VOTRE IDENTITÉ

NOM : _____

Prénom : _____

Sexe : ☐ H ☐ F

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Email : _____

Situation familiale : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Vie maritale

Date de naissance : _____ Lieu : _____

Nationalité : _____ N° de sécurité sociale : _____

Adresse personnelle

Rue et N° : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Je soussigné(e), _____, confirme mon inscription en formation

☐ INITIALE ☐ ALTERNANCE

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

NOM(S) : _____

Prénom(s) : _____

Rue et N° : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Email : _____

ÉCOLE CONCERNÉE (cocher la case correspondante)

☐ Inscription en **P.P.I.** (Prépa Professionnelle Intégrée)		
☐ Inscription à l'**IFAG**, École de management	☐ Inscription à LEARN IT, École d'informatique	☐ Inscription à **La Digital School**, École du numérique
☐ Inscription à **SUP'DE COM**, École de communication	☐ Inscription à **HTBS Bretagne**, École de tourisme et hôtellerie	☐ Inscription à **SUP'IMMO**, École de l'immobilier
☐ Inscription à **SSB**, École de management du sport		

PROGRAMMES ET PARCOURS (cocher les cases correspondantes)

PROGRAMMES P.P.I. (PREPA PROFESSIONNELLE INTEGREE)

BAC+1 A BAC+2 - Titre RNCP niveau III (FR), 5 (EU)

☐ **PROGRAMME P.P.I. TECH & DIGITAL**	☐ **PROGRAMME P.P.I. COMMERCE, CREA & MANAGEMENT**
☐ (BAC+1) 1ère **année**, en formation initiale	☐ (BAC+1) 1ère **année**, en formation initiale
☐ (BAC+2) 2ème **année**, en formation initiale	☐ (BAC+2) 2ème **année**, en formation initiale
Pré-spécialisations : ☐ Informatique	Pré-spécialisations : ☐ Management

☐ Digital	☐ Communication ☐ Tourisme ☐ Immobilier
PROGRAMMES BACHELOR *BAC+1 A BAC+3 - Titre RNCP niveau II (FR), 6 (EU)*	**PROGRAMMES MASTERE PROFESSIONNEL** *BAC+4 A BAC+5 - Titre RNCP niveau I (FR), 7 (EU)*
☐ **BACHELOR IFAG « MANAGER D'ACTIVITE »** ☐ (BAC+1) 1ère **année**, en formation initiale ☐ (BAC+2) 2ème **année**, en formation initiale ☐ (BAC+3) 3ème **année**, en formation : ☐ **initiale** ☐ **alternance** Parcours : ☐ Intrapreneur / Entrepreneur ☐ International (Initiale uniquement) (***)	☐ **MASTERE PROFESSIONNEL IFAG « MANAGER STRATEGIQUE »** ☐ (BAC+4) 4ème **année**, en formation : ☐ **initiale** ☐ **alternance** ☐ (BAC+5) 5ème **année**, en formation : ☐ **initiale** ☐ **alternance** Parcours : ☐ Direction business unit ☐ Direction ressources humaines ☐ Direction marketing communication ☐ Manager retail ☐ Direction commerciale France & internationale ☐ Manager de la transformation digitale de l'entreprise ☐ Direction administrative et financière
PROGRAMMES BACHELOR *BAC+1 A BAC+3 - Titre RNCP niveau II (FR), 6 (EU)*	**PROGRAMMES MASTERE PROFESSIONNEL** *BAC+4 A BAC+5 - Titre RNCP niveau I (FR), 7 (EU)*
☐ **BACHELOR LEARN IT « SPECIALIZED IT »** ☐ (BAC+1) 1ère **année**, en formation initiale ☐ (BAC+2) 2ème **année**, en formation initiale ☐ (BAC+3) 3ème **année**, en formation : ☐ **initiale** ☐ **alternance** Parcours : ☐ IT OPERATIONS & INFRASTRUCTURE ADMINISTRATION ☐ IT SOFTWARE & DEVELOPMENTS	☐ **MASTERE PROFESSIONNEL LEARN IT « MANAGER IT »** ☐ (BAC+4) 4ème **année**, en formation : ☐ **initiale** ☐ **alternance** Parcours : ☐ IT OPERATIONS & INFRASTRUCTURE ADMINISTRATION ☐ IT SOFTWARE & DEVELOPMENTS ☐ (BAC+5) 5ème **année**, en formation : ☐ **initiale** ☐ **alternance** Parcours : ☐ EXPERTISE IT OPERATIONS MANAGER (système, infrastructure, architecture et cybersécurité) ☐ EXPERTISE IT SOLUTIONS MANAGER (applications, solutions et intelligence artificielle)
☐ **BACHELOR LA DIGITAL SCHOOL « CHEF DE PROJET E-BUSINESS »** ☐ (BAC+1) 1ère **année**, en formation initiale ☐ (BAC+2) 2ème **année**, en formation initiale ☐ (BAC+3) 3ème **année**, en formation : ☐ **initiale** ☐ **alternance** Parcours : ☐ Développeur d'applications web et mobile ☐ Webdesign et contenus ☐ Webmarketing et social media	☐ **MASTERE PROFESSIONNEL LA DIGITAL SCHOOL « MANAGER DE LA STRATEGIE DIGITALE »** ☐ (BAC+4) 4ème **année**, en formation : ☐ **initiale** ☐ **alternance** Parcours : ☐ Développeur d'applications web et ☐ mobile Webdesign et contenus ☐ Webmarketing et social media ☐ (BAC+5) 5ème **année**, en formation : ☐ **initiale** ☐ **alternance**
☐ **BACHELOR SUP'DE COM « RESPONSABLE DE COMMUNICATION »** ☐ (BAC+1) 1ère **année**, en formation initiale ☐ (BAC+2) 2ème **année**, en formation initiale Parcours : ☐ Créa ☐ Digital ☐ Evènementiel ☐ (BAC+3) 3ème **année**, en formation : ☐ **initiale** ☐ **alternance** Parcours : ☐ Créa ☐ Digital ☐ Evènementiel	☐ **MASTERE PROFESSIONNEL SUP'DE COM « MANAGER DE LA COMMUNICATION »** ☐ (BAC+4) 4ème **année**, en formation : ☐ **initiale** ☐ **alternance** Parcours : ☐ Stratégie créativité et publicité ☐ Stratégie marketing et digital ☐ Stratégie d'influence et relations publics ☐ Stratégie de communication responsable ☐ (BAC+5) 5ème **année**, en formation : ☐ **initiale** ☐ **alternance** Parcours : ☐ Stratégie créativité et publicité ☐ Stratégie marketing et digital ☐ Stratégie d'influence et relations publics ☐ Stratégie de communication responsable
☐ **BACHELOR HTBS BRETAGNE « MARKETING HÔTELhIER ET TOURISTIQUE »** ☐ (BAC+1) 1ère **année**, en formation initiale ☐ (BAC+2) 2ème **année**, en formation initiale ☐ (BAC+3) 3ème **année**, en formation : ☐ **initiale**	☐ **MASTERE PROFESSIONNEL HTBS BRETAGNE « DIRIGEANT MANAGER EN HÔTELLERIE ET TOURISME »** ☐ (BAC+4) 4ème **année**, en formation : ☐ **initiale** ☐ **alternance** Parcours : ☐ Hôtellerie de luxe (*)

☐ **alternance** Parcours : ☐ Travel ☐ Guide conférencier ☐ MICE ☐ Manager hôtelier spa & restauration	☐ Hôtellerie internationale (*) ☐ Eco-tourisme et tourisme social (*) ☐ Tourisme littoral (*) ☐ Tourisme culturel et artistique (*) ☐ Tourisme événementiel (*) ☐ (BAC+5) 5ème **année**, en formation : ☐ **initiale** ☐ **alternance** Parcours : ☐ Direction d'hôtel, villages/clubs vacances, hôtel de plein air ☐ (*) Restauration et entrepreneuriat (*) ☐ Direction d'agence événementielle en tourisme d'affaires (*) ☐ Revenue manager / Yield manager (*) ☐ Data analyst tourisme (*) (**)

(*) : L'ouverture du parcours est soumise à un minimum d'effectif requis.
(**) : Double-diplôme, en partenariat avec La Digital School.
(***) : Selon les campus, se renseigner auprès de l'établissement.

PROGRAMMES **BACHELOR** *BAC+1 A BAC+3 - Titre RNCP niveau II (FR), 6 (EU)*	PROGRAMMES **MASTERE PROFESSIONNEL** *BAC+4 A BAC+5 - Titre RNCP niveau I (FR), 7 (EU)*
☐ **BACHELOR SUP IMMO « NÉGOCIATEUR IMMOBILIER ET ENTREPRENEURIAT IMMOBILIER»** ☐ (BAC+1) 1ère **année**, en formation initiale ☐ (BAC+2) 2ème **année**, en formation initiale ☐ (BAC+3) 3ème **année**, en formation : ☐ **initiale** ☐ **alternance**	☐ **MASTERE PROFESSIONNEL SUP IMMO « DIRIGEANT MANAGER EN IMMOBILIER »** ☐ (BAC+4) 4ème **année**, en formation : ☐ **initiale** ☐ **alternance** Parcours : ☐ Biens d'exception (*) ☐ Affaires rurales et forestières (*) ☐ Habitat social (*) ☐ Développement durable et immobilier (éco-quartiers) (*) ☐ Immobilier d'entreprise (*) ☐ Immobilier international (*) ☐ (BAC+5) 5ème **année, en formation :** ☐ **initiale** ☐ **alternance** Parcours : ☐ Startup et E-immobilier (*) ☐ Entrepreneuriat immobilier (*) ☐ Promotion immobilière (*) ☐ Finance immobilière, évaluation et audit immobilier (*) ☐ Data analyst immobilier (*) (**)

(*) : L'ouverture du parcours est soumise à un minimum d'effectif requis.
(**) : Double-diplôme, en partenariat avec La Digital School.

PROGRAMMES **BACHELOR** *BAC+1 A BAC+3 - Titre RNCP niveau II (FR), 6 (EU)*	PROGRAMMES **MASTERE PROFESSIONNEL** *BAC+4 A BAC+5 - Titre RNCP niveau I (FR), 7 (EU)*
☐ **BACHELOR SSB « BACHELOR MARKETING & EVENEMENTIEL SPORTIF »** ☐ (BAC+1) 1ère **année**, en formation initiale ☐ (BAC+2) 2ème **année**, en formation initiale ☐ (BAC+3) 3ème **année**, en formation : ☐ **initiale** ☐ **alternance** Parcours : ☐ Communication & digital ☐ Marketing & développement commercial	☐ **MASTERE PROFESSIONNEL SSB « MANAGEMENT DU SPORT E-BUSINESS »** ☐ (BAC+4) 4ème **année**, en formation : ☐ **initiale** ☐ **alternance** Parcours : ☐ Pratique et enseignement du sport ☐ Médias spécialisés ☐ Sport tech ☐ Santé, bien-être & nutrition ☐ (BAC+5) 5ème **année**, en formation : ☐ **initiale** ☐ **alternance** Parcours : ☐ Business développer ☐ Marketing manager ☐ Brand manager du sport ☐ Chef de projet événementiel

FORMATION EN INITIAL

COMPLETER ET SIGNER CETTE PARTIE SI VOUS OPTEZ POUR L'INITIAL - *SI ALTERNANCE, SE RENDRE EN PAGE 7*

IDENTITE DU REPONDANT FINANCIER / CODEBITEUR

NOM(S) : _____

Prénom(s) : _____

Rue et N° : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Email : _____

JOINDRE LA PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITE DU REPONDANT FINANCIER

CAUTION SOLIDAIRE

UNE CAUTION SOLIDAIRE EST EXIGEE DANS LES CAS SUIVANTS :

- SI LE REPONDANT FINANCIER EST L'ETUDIANT
- SI LE REPONDANT FINANCIER N'EST PAS DOMICILIE EN FRANCE

MERCI DE FAIRE REMPLIR LA CAUTION SOLIDAIRE PAGE 8, PAR UNE PERSONNE DOMICILIÉE EN FRANCE, QUI S'ENGAGE À RÉGLER LES FRAIS DE SCOLARITÉ EN CAS DE DÉFAILLANCE DE L'ÉTUDIANT OU DU RÉPONDANT FINANCIER. JOINDRE LA PHOTOCOPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ DE LA CAUTION SOLIDAIRE.

GRILLE TARIFAIRE PROGRAMMES EN INITIAL - ANNEE 2022-2023

ECOLE	Année : B1 = BAC+1 B2 = BAC+2 B3 = BAC+3 B4 = BAC+4 B5 = BAC+5	**Frais de scolarité** Net de TVA	A régler à l'inscirption par chèque : Droit de réservation	Solde à régler : 3 options proposées ** : En choisissant l'option 1 (règlement au comptant), vous bénéficiez d'un escompte de 5% sur le solde à régler.*
IFAG	☐B1	**7700€**	900€	6800€ (soit 1x6460€*, soit 3x2266,67€, soit 8x850€)
	☐B2	**7700€**	900€	6800€ (soit 1x6460€*, soit 3x2266,67€, soit 8x850€)
	☐B3	**9300€**	1200€	8100€ (soit 1x7695€*, soit 3x2700€, soit 8x1012,50€)
	☐B4	**10000€**	1200€	8800€ (soit 1x8360€*, soit 3x2966,67€, soit 8x1100€)
	☐B5	**10100€**	1200€	8900€ (soit 1x8455€*, soit 3x2966,67€, soit 8x1112,50€)
LEARN IT	☐B1	**7280€**	900€	6380€(soit 1x6061€*, soit 3x2126,67€, soit 8x797,50€)
	☐B2	**7530€**	900€	6630€ (soit 1x6298,5€*, soit 3x2210€, soit 8x828,75€)
	☐B3	**7780€**	1200€	6580€ (soit 1x6251€*, soit 3x2193,33€, soit 8x822,50€)
	☐B4	**8800€**	1200€	7600€ (soit 1x7220€*, soit 3x2533,33€, soit 8x950€)
	☐B5	**8800€**	1200€	7600€ (soit 1x7220€*, soit 3x2533,33€, soit 8x950€)
LA DIGITAL SCHOOL	☐B1	**7000€**	900€	6100€ (soit 1x5795€*, soit 3x2033€, soit 8x762,50€)
	☐B2	**7000€**	900€	6100€ (soit 1x5795€*, soit 3x2033€, soit 8x762,50€)
	☐B3	**7200€**	1200€	6000€ (soit 1x5700€*, soit 3x2000€, soit 8x750€)
	☐B4	**8200€**	1200€	7000€ (soit 1x6650€*, soit 3x2333€, soit 8x875€)
	☐B5	**9900€**	1200€	8700€ (soit 1x8265€*, soit 3x2900€, soit 8x1087,50€)
	☐**B2 DIMI**	**5000€**		
SUP'DE COM	☐B1	**7280€**	900€	6380€ (soit 1x6061€*, soit 3x2126,67€, soit 8x797,50€)
	☐B2	**7530€**	900€	6630€ (soit 1x6098,50€*, soit 3x2110€, soit 8x828,75€)
	☐B3	**7780€**	1200€	6580€ (soit 1x6251€*, soit 3x2193,33€, soit 8x822,50€)
	☐B4	**8800€**	1200€	7600€ (soit 1x7220€*, soit 3x2533,33€, soit 8x950€)
	☐B5	**8800€**	1200€	7600€ (soit 1x7220€*, soit 3x2533,33€, soit 8x950€)

(Suite page 6)

GRILLE TARIFAIRE PROGRAMMES EN INITIAL - ANNEE 2021-2022

ECOLE	Année : B1 = BAC+1 B2 = BAC+2 B3 = BAC+3 B4 = BAC+4 B5 = BAC+5	Frais de scolarité Net de TVA	A régler à l'inscirption par chèque : Droit de réservation	Solde à régler : 3 options proposées ** : En choisissant l'option 1 (règlement au comptant), vous bénéficiez d'un escompte de 5% sur le solde à régler.*
SSB	☐B1	7700€	900€	6800(soit 1x6460€*, soit 3x2266,67€, soit 8x850€)
	☐B2	7700€	900€	6800€ (soit 1x6460€*, soit 3x2266,67€, soit 8x850€)
	☐B3	8800€	1200€	7600€ (soit 1x7220€*, soit 3x2533,33€, soit 8x950€)
	☐B4	9500€	1200€	8300€ (soit 1x7885€*, soit 3x2766,67€, soit 8x1037,50€)
	☐B5	9600€	1200€	8400€ (soit 1x7980€*, soit 3x2800€, soit 8x1050€)
HTBS Bretagne	☐B1	7700€	900€	6800€ (soit 1x6460€*, soit 3x2266,67€, soit 8x850€)
	☐B2	7700€	900€	6800€ (soit 1x6460€*, soit 3x2266,67€, soit 8x850€)
	☐B3	8800€	1200€	7600€ (soit 1x7220€*, soit 3x2533,33€, soit 8x950€)
	☐B4	9500€	1200€	8300€ (soit 1x7885€*, soit 3x2766,67€, soit 8x1037,50€)
	☐B5	9600€	1200€	8400€ (soit 1x7980€*, soit 3x2800€, soit 8x1050€)
SUP' IMMO	☐B1	7700€	900€	6800€ (soit 1x6460€*, soit 3x2266,67€, soit 8x850€)
	☐B2	7700€	900€	6800€ (soit 1x6460€*, soit 3x2266,67€, soit 8x850€)
	☐B3	8800€	1200€	7600€ (soit 1x7220€*, soit 3x2533,33€, soit 8x950€)
	☐B4	9500€	1200€	8300€ (soit 1x7885€*, soit 3x2766,67€, soit 8x1037,50€)
	☐B5	9600€	1200€	8400€ (soit 1x7980€*, soit 3x2800€, soit 8x1050€)
PPI	☐B1	4700€	900€	3800€ (soit 1x3610€*, soit 3x1266,67€, soit 8x475€)
	☐B2	4700€	900€	3800€ (soit 1x3800€*, soit 3x1333,33€, soit 8x475€)
AUTRE A compléter par l'administration	☐SPECIF.			

COCHER LE MODE DE FINANCEMENT RETENU (INSCRIPTION EN INITIAL)

Le solde à régler

Nous vous proposons 3 modalités de financement (cf. la grille tarifaire plus haut pour le détail des montants) :

☐ OPTION 1 : **Paiement en 1 fois** (comptant)

En choisissant l'option 1, vous bénéficiez d'un **escompte de 5%** sur le solde à régler.

Par chèque ou par virement, à régler avant le 30/09/2022.

☐ OPTION 2 : **Paiement en 3 fois** par ☐ **chèques**

☐ **prélèvements** (renseigner le mandat SEPA joint et joindre un RIB)

Les chèques seront encaissés et les prélèvements réalisés selon l'échéancier suivant :

- 25/09/2022
- 25/11/2022
- 25/01/2023

☐ OPTION 3 : **Paiement en 8 fois** par **prélèvements** (renseigner le mandat SEPA joint et joindre un RIB)
Les prélèvements seront réalisés selon l'échéancier suivant :

- 25/09/2022
- 25/10/2022
- 25/11/2022
- 25/12/2022
- 25/01/2023
- 25/02/2023
- 25/03/2023
- 25/04/2023

Ordre des chèques, tous les chèques sont à remplir à l'ordre de "**Open campus de Brest**".

En cas de non-obtention du diplôme prérequis demandé, et uniquement dans ce cas :
- Votre droit de réservation vous sera entièrement remboursé, sur présentation d'un justificatif.

Je sais qu'en cas d'interruption de ma scolarité en cours d'année sans motif impérieux notifié et validé par l'Open campus, les sommes ci-dessus seront aussitôt exigibles en totalité.

Le jour de la rentrée scolaire : venir avec l'attestation à la contribution à la vie étudiante et campus (CVEC).

☐ **J'ai pris connaissance des conditions générales de vente (cf. pages 10,11 et 12), je les accepte sans réserve et confirme mon inscription.**

Fait à ……., le …… / …… / ……

L'étudiant(e) en formation initiale	Le répondant financier	L'école
Signature	Signature	Signature

IMPORTANT POUR TOUTE INSCRIPTION EN INITIAL, N'OUBLIEZ PAS DE COMPLETER ET SIGNER :

- LA PAGE 8 « ACTE DE CAUTIONNEMENT »
- LES PAGES 10, 11 et 12 « CONDITIONS GENERALES DE VENTE »

ACTE DE CAUTIONNEMENT

COMPLETER ET SIGNER CETTE PARTIE SI VOUS OPTEZ POUR L'INITIAL

Je soussigné(e), ……, demeurant à ……..
Né(e) le ….. / ….. / …… à ……, de nationalité ……
Marié(e) sous le régime de ……..
Avec ……., depuis le ….. / ….. / …… à ……
Ci-après « la caution »

Déclare accepter me constituer caution solidaire et indivisible de ……

Le ci-après « le cautionné », pour garantir le paiement de toutes les sommes qu'il peut ou pourra devoir à l'établissement d'enseignement, ci-après « le créancier », suite au contrat de scolarité régularisé le ….. / ….. / ……, et relatif aux conditions de l'élève :
……
Le présent engagement solidaire porte sur l'intégralité des sommes dues par le cautionné au titre de ses frais de scolarité, majorées des intérêts, frais et accessoires.

Je déclare expressément renoncer aux bénéfices :

- De discussion et de division prévues à l'article 2298 du Code Civil,
- Des dispositions de l'article 2039 du Code Civil de telle sorte qu'en cas de prorogation de terme accordé par l'établissement d'enseignement au cautionné, non seulement la caution ne sera pas déchargée mais elle ne pourra pas davantage poursuivre le cautionné pour le forcer au paiement,
- De toutes subrogations, de toutes actions personnelles au titre des paiements que la caution aura été amenée à faire avant que l'établissement d'enseignement ou son subrogé n'ait été intégralement remboursé de sa créance en principal, frais et accessoires.

Je ne serai dégagé(e) qu'après complet remboursement à l'établissement d'enseignement de toutes les sommes pouvant être dues à ce dernier au titre du contrat de scolarité ci-dessus désigné.
Je suis informé(e) qu'en cas de décès, il y aura solidarité et indivisibilité entre mes héritiers et ayants droits.
Je reconnais avoir reçu une copie du présent acte et je remets une copie de ma pièce d'identité.
Après avoir pris connaissance de toutes les conditions figurant ci-dessus, je reconnais être en possession d'un exemplaire du contrat de scolarité. Je serai tenu(e) de satisfaire à toutes les obligations du cautionné, dans les conditions prévues ci-dessous en cas de défaillance de sa part à l'égard de l'établissement d'enseignement créancier.

Mention manuscrite : Chaque caution devra faire précéder sa signature de la mention manuscrite légale obligatoire suivante (art. L341-2 et L341-3 du Code de la Consommation) :

« En me portant caution de M……., dans la limite de la somme de ……€ (somme en lettres et en chiffres) couvrant le paiement du principal, des intérêts er, le cas échéant, des pénalités ou intérêts de retard et pour la durée de cinq ans, je m'engage à payer l'école les sommes dues sur mes revenus et mes biens si M…….. n'y satisfait pas lui-même. En renonçant au bénéfice de discussion défini à l'article 2298 du Code Civil et en m'obligeant solidairement avec M……., je m'engage à rembourser le créancier sans pouvoir exiger qu'il poursuive préalablement M…… »

Fait à ……, le …… / …… / ……. Signature :

Pièces-jointes : Copie du contrat de scolarité
Copie de la pièce d'identité de la personne se portant caution

FORMATION EN ALTERNANCE

COMPLETER ET SIGNER CETTE PARTIE SI VOUS OPTEZ POUR L'ALTERNANCE

Pour confirmer votre inscription à l'Open campus, nous vous demandons de nous faire parvenir ce document dûment complété accompagné d'un chèque de 250€ au titre du droit de réservation.

A réception de la présente confirmation d'inscription, vous serez invité à suivre nos modules de Techniques de Recherche d'Entreprises (TRE), et de préparation aux entretiens d'embauche. Cette démarche nous permettra de vous présenter à toutes nos entreprises partenaires et de vous faire participer à nos forums entreprises. En cas de signature de votre contrat d'alternance, les droits de réservations de 250€ vous seront restitués.

J'ai bien noté que sans entreprise d'accueil, je ne pourrai pas suivre la filière en alternance. Toutefois, j'ai la possibilité de suivre la formation en statut étudiant. Je m'engage donc, dans ce cas, à respecter les modalités de règlement de la formation en initial. Cette somme viendra alors en déduction de mes frais de scolarité. Je m'engage à suivre l'intégralité des modules d'aide au placement proposés par l'Open campus.

Je soussigné(e), ……, confirme ma demande d'inscription à l'Open campus en filière alternance.

☐ **J'ai pris connaissance des conditions générales de vente (cf. pages 10,11 et 12), je les accepte sans réserve et confirme mon inscription.**

Fait à ……., le …… / …… / ……

L'étudiant(e) en formation alternance	L'école
Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)	Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Ordre des chèques, tous les chèques sont à remplir à l'ordre de "**Open campus de Brest**".

IMPORTANT POUR TOUTE INSCRIPTION EN ALTERNANCE, N'OUBLIEZ PAS DE COMPLETER ET SIGNER :

- LES PAGES 10, 11 ET 12 « CONDITIONS GENERALES DE VENTE »

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2022-2023

1. INSCRIPTION

L'inscription ne sera définitive qu'après réception du dossier d'inscription signé et accompagné du versement dû à l'inscription.
L'étudiant s'engage à valider avec le service de l'Ecole son dossier administratif qui doit obligatoirement comprendre : l'identité du ou des débiteurs, le RIB et autorisation de prélèvement, l'inscription à la Sécurité Sociale et/ou l'attestation justifiant d'une couverture sociale, éventuellement l'acte de « Caution solidaire et indivise » dûment rempli, la preuve ou copie de diplôme exigé pour l'entrée dans la formation et, d'une manière générale, tous justificatifs qui pourraient être demandés par la direction de l'école.

2. FRAIS DE SCOLARITE

Le montant des frais de scolarité est fixé pour l'année mentionnée sur le dossier d'inscription et peut varier en fonction de l'échéancier de paiement choisi.
Le montant des frais de scolarité couvre les frais d'études dans le cadre de l'organisation définie par la Direction de l'Ecole. Aucun supplément n'est dû pour les contrôles et examens organisés au sein de l'Ecole (hors examens de rattrapage), pendant l'année académique.
Le montant des frais de scolarité n'inclut pas la cotisation à la Sécurité Sociale, à une Mutuelle (assurance santé complémentaire), les fournitures scolaires personnelles, les activités pédagogiques non obligatoires.
L'étudiant et le répondant financier sont codébiteurs de l'obligation de payer les frais de scolarité. Une caution solidaire et indivisible de la part d'une personne résidant en France sera demandée dans les cas suivants :

- Si le répondant financier est l'étudiant,
- Si l'étudiant est de nationalité étrangère,
- Si répondant financier réside ou est fiscalement domicilié à l'étranger. L'acceptation par l'école du paiement de tout ou partie des frais de scolarité par un tiers, n'enlève pas au répondant financier ou à l'étudiant leur qualité de débiteurs directs de l'Ecole. Les relances continueront d'être envoyées à l'un ou l'autre des codébiteurs. Il leur incombe de s'assurer que les paiements des tiers interviennent aux dates convenues. Les étudiants de nationalité étrangère, inscrits via la procédure FIGS, doivent s'acquitter de l'intégralité des frais de scolarité lors de leur inscription. Une dérogation peut être accordée pour un paiement en trois fois, selon l'échéancier prévu par le bulletin d'inscription.

3. DELAI DE RETRACTATION – article L221-5 du Code de la consommation

Le droit de rétractation peut être exercé dans deux cas : lorsque le paiement en plusieurs échéances a été choisi, ou lorsque le contrat est conclu à distance (par courrier ou internet).
Ce droit est mis en œuvre par courrier. Le courrier de rétractation doit être envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception au directeur de l'école dans un délai de 14 jours francs. Il n'est pas nécessaire d'invoquer un motif.
L'étudiant prend acte qu'il peut télécharger un bulletin sur le site de l'école ou recopier les mentions ci-dessous sur papier libre et en accepte le principe :
Modèle de lettre de rétractation :
*« Monsieur de Directeur de l'Ecole, (*adresse de l'école*), je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat relatif à mon inscription en (*intitulé de la formation*) pour laquelle un contrat de scolarité a été conclu le (**date**) ».*

Conséquences de la rétractation : Aucune pénalité n'est due, tous les paiements reçus sont remboursés, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter de la réception de la rétractation. Le remboursement sera effectué sans frais, en utilisant le même moyen de paiement que pour la transaction initiale, sauf demande expresse de l'étudiant.

Si des cours ont été dispensés pendant le délai de rétractation, il est dû à l'Ecole un montant proportionnel aux enseignements fournis jusqu'au moment où l'Ecole a reçu le courrier de rétractation. (Cf. Décret n°2016-884 du 29/06/2016).

4. ANNULATION - RESILIATION PAR l'ETUDIANT et/ou LE REPONDANT FINANCIER

Eu égard aux contraintes de planification de l'école, l'inscription est définitive à partir de la réception du dossier d'inscription par l'Ecole (dans le respect du délai de rétractation évoqué à l'article 3 ci-dessus).

A. En cas d'annulation avant le 1er septembre, seul le droit de réservation est conservé par l'Ecole, les autres frais étant intégralement remboursés. Toutefois, aucun remboursement ne pourra être exigé avant la première quinzaine d'octobre.

B. En cas d'annulation après le 1er Septembre, la totalité des frais annuels de scolarité est due.
Un remboursement partiel des frais de scolarité ne pourra intervenir, qu'après réception par l'école d'un courrier envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception, faisant état d'un motif juste et légitime de résiliation ou d'annulation, dûment établi.

La validation de la demande sera étudiée dans le délai d'un mois par une commission qui déterminera le bien fondé, ainsi que, le cas échéant, le montant des frais de scolarité remboursable qui pourra être proportionnel au nombre de mois de scolarité écoulés.

5. ANNULATION – RESILIATION PAR L'ECOLE :

Si l'école est contrainte d'annuler ou de résilier le contrat de scolarité, un remboursement sera effectué proportionnellement au nombre de mois de cours qui n'ont pu être suivis, et sera éventuellement assorti du dédommagement du préjudice subi, le cas échéant. Les interruptions partielles ou totales dues à des situations relevant de la force majeure ne sont pas concernées par cette disposition.

Cas de l'exclusion disciplinaire : Dans le cadre du règlement intérieur (ou charte, ou guide de l'étudiant), et suite à une procédure contradictoire tenue devant le conseil de discipline, l'école se réserve le droit de procéder à l'exclusion temporaire ou définitive de l'étudiant. Dans ce dernier cas, le calcul du montant des frais de scolarité dû à l'Ecole par l'étudiant s'effectuera au prorata du nombre de mois de scolarité écoulés entre son admission et son exclusion définitive.

Sur décision du conseil de discipline, la totalité des frais de scolarité peut être mise à la charge de l'étudiant dans les situations les plus graves (ex : comportements violents, consommation ou diffusion de stupéfiants, mauvaise foi caractérisée, fraude à la réglementation, infraction à caractère pénal, plagiat, etc …).

6. PAIEMENT – ECHEANCIER DE PAIEMENT - INCIDENTS

A) Les paiements en espèces sont acceptés, mais ils ne peuvent excéder le plafond de 1 000 € (mille euros) fixé par la Banque de France si le domicile fiscal est en France, et 15 000 € (quinze mille euros) si le domicile fiscal est à l'étranger. Dans le cas d'un paiement en espèces, il sera délivré un reçu.

B) En cas d'accord sur un échéancier de paiement, les versements des frais de scolarité selon l'échéancier contractuel seront effectués au plus tard dans les huit jours après la date fixée.

C) Au-delà de ce délai, tout incident entrainera automatiquement l'annulation de l'échéancier et la créance sera alors entièrement et immédiatement exigible auprès de l'un ou l'autre des codébiteurs.

Elle sera majorée des pénalités de retard de 6 % sans qu'il soit nécessaire pour l'école d'effectuer une quelconque mise en demeure (dans le respect de l'article 1231-5 du code civil).

L'école pourra actionner la caution sans délai et sans autre formalité. Les frais de recouvrement et les frais d'huissier seront à la charge des codébiteurs et, le cas échéant, de la personne qui s'est portée caution solidaire et indivisible.

D) Indépendamment des procédures de recouvrement, le retard de paiement peut également déclencher des mesures administratives : suspension de délivrance de tout document à caractère administratif ou pédagogique, exclusion temporaire ou définitive.

E) Ne seront admis à passer dans l'année supérieure et ne recevront leur diplôme que les étudiants à jour du règlement de leurs frais de scolarité.

7. ABSENCES DES ETUDIANTS :

Toute absence non excusée de l'étudiant pendant plus de deux semaines consécutives entraînera une convocation en conseil de discipline. Une procédure contradictoire devant le conseil de discipline appréciera les causes et la gravité de la situation de l'étudiant. Les sanctions encourues sont proportionnelles à la gravité des faits (cf. aussi art.5)

8. DOCUMENTS CONTRACTUELS :

Durant toute sa scolarité, l'étudiant s'engage à respecter les présentes Conditions générales de vente et le Dossier d'inscription.

9. TARIFS :

Le contrat d'études est signé pour un an. Sur simple demande, à titre d'information, l'étudiant reçoit le tarif actuellement en vigueur pour chacune des années d'études du cycle choisi. Un nouveau contrat sera signé pour chacune des années ultérieures, y compris en cas de redoublement. En l'absence de communication d'un plan de financement relatif aux tarifs des cycles d'étude, l'école s'engage à limiter l'augmentation des frais de scolarité au sein d'un cycle à 3% par an.
Les étudiants intégrés grâce à la procédure FIGS, bénéficient pour leur première année d'études, en qualité de primo entrant, des tarifs spécifiques « FIGS ». Dès leur seconde année, l'école leur applique les conditions contractuelles ainsi que les tarifs des étudiants nationaux. Les étudiants bénéficiant de groupes de formations dédiés paient des tarifs spécifiquement adaptés à leur formation.

10. LITIGES :

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal saisi par la partie la plus diligente. En cas de litige avec un des débiteurs (du contrat de scolarité ou de l'acte de caution) étranger, la loi française sera seule applicable.

11. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE :

L'Ecole est le responsable du traitement des données réalisé dans le cadre des actions de formations.

Le Répondant financier, la Caution et l'Etudiant sont informés que :
Les informations recueillies sont nécessaires à l'inscription dans notre École. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion financière de l'inscription. Les destinataires des informations sont le secrétariat de l'École, le service de facturation et les assistants, ainsi que les organismes, les auxiliaires de justice et les officiers ministériels, dans le cadre de leur mission de recouvrement de créances.
Les données relatives à la facturation, aux règlements et aux contrats font l'objet d'une politique d'archivage intermédiaire pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont conservées, conformément aux dispositions en vigueur.
Conformément à la règlementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de vos données personnelles. Vous pouvez demander la communication de vos données personnelles. Vous pouvez également demander la limitation de vos données et/ou introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez adresser vos demandes à notre Délégué à la protection des données (DPO) dont les coordonnées sont ci-dessous.

L'Etudiant est informé que :
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des étudiants.
Les destinataires des données sont les enseignants pédagogiques, les services chargés du secrétariat de l'école, de la communication, de la facturation, des services d'information, et la direction.
En outre, les données nécessaires sont communiquées aux destinataires suivants en fonction des obligations de l'organisme gestionnaire de l'Ecole : au Rectorat, à la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (les données sont « pseudonymisées »), au Ministère de l'Education, à l'assureur de l'Ecole (seuls les nom et prénom, et périodes de couverture sont transmis à l'assureur).
En cas de règlement des droits de scolarité par des représentants légaux de l'Etudiant, ces derniers seront destinataires des correspondances disciplinaires ou de la remise des éventuelles sanctions académiques (bulletins de note, notation mémoire, etc.).
Conformément à la règlementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de vos données personnelles. Vous pouvez demander la communication de vos données personnelles. Vous pouvez également demander la limitation, la portabilité de vos données et/ou introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous pouvez adresser vos demandes à notre Délégué à la protection des données (DPO) par email : contact@brest-opencampus.com, ou par la poste : OPEN CAMPUS DE BREST, 475 rue Joséphine Pencalet, 29200 Brest, France.

Durées de conservation des données et informations sur les traitements :
Accès aux locaux : Afin de contrôler l'accès à ses locaux, l'École peut vous demander de vous munir d'un badge identifiant pour accéder aux locaux de l'école. Les données enregistrées dans ce dispositif d'accès aux locaux sont conservées pendant trois mois.
Annuaire des anciens : Lorsque vous serez diplômé, l'École pourra diffuser un annuaire des anciens de l'École sur Internet ou communiquer la liste à l'association des anciens élèves, avec des informations vous concernant, à destination des anciens et avec un accès possible uniquement avec identifiant et mot de passe. Vous pourrez à tout moment préciser les informations que vous ne souhaitez pas voir diffusées.
Notation : Lorsque le bulletin n'est plus utilisé dans le cadre des formations données, mais qu'il pourrait encore servir à rééditer les bulletins d'anciens apprenants, les bulletins sont retirés de la base active (archivage intermédiaire). Les titres ou diplômes sont

conservés en archivage intermédiaire afin de pouvoir délivrer des certificats aux anciens étudiants.
Prospection : les données sont conservées pendant un délai de trois ans à compter de la fin de la relation de l'Etudiant avec l'Ecole. Si vous ne souhaitez pas être contacté par email ou SMS/MMS pour d'autres formations ou services analogues, il vous suffit d'écrire à contact@brest-opencampus.com, ou par la poste : OPEN CAMPUS DE BREST, 475 rue Joséphine Pencalet, 29200 Brest, France.

☐ **J'ai pris connaissance des conditions générales de vente et je les accepte sans condition ni réserve.**